



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.org/contenu/actualites-france-et-international/a/le-conseil-mondial-de-l-eau-a-rio>

Décentralisation : le transfert obligatoire de la compétence assainissement en question

- contenu - Actualités France et international -

Date de mise en ligne : mardi 25 février 2014

OIEau

L'obligation de transfert de la compétence assainissement des communes figure dans le cadre du troisième projet de loi relatif à l'Acte III de la décentralisation. Le vote n'étant pas attendu avant la fin de l'année, la discussion reste ouverte.

Dans le cadre du transfert de compétence, l'intercommunalité récupère tous les contrats liés à la gestion des eaux usées des communes situées sur son territoire. La multiplicité des modes de gestion propres à chaque commune, et donc la variation tarifaire du service aux usagers des différents territoires communaux, implique quelques années d'adaptation en vue d'un "lissage tarifaire" suggérant une égalité du service rendu à l'utilisateur sur l'ensemble du territoire intercommunal.